

ECOLE DE CONDUITE

Parcours de Formation D'un Candidat au Permis de Conduire A1 – A2

Votre parcours de formation est personnalisé. Il est issu de l'évaluation de départ et va répondre à vos attentes et à vos besoins

VOTRE FORMATION DEUX ROUES (Fiche Candidat)

Candidat : Nom :

Prénom :

Type de Permis :

Le parcours de formation de tout élève se fera dans une continuité et une progressivité bien spécifique tout en étant adapté aux besoins de chaque élève conducteur

Cours collectifs en présentiel dispensés par un formateur titulaire de l'autorisation d'enseigner et de la Mention 2 roues ou du CCS 2 roues

Lors de votre formation vous suivrez en cours collectifs les différents thèmes de la Sécurité Routière :

- Alcool et Stupéfiants
- Vitesse
- Ceinture de sécurité
- Distracteurs

Et l'ensemble des objectifs fixés dans votre livret d'apprentissage et dans le référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne mais aussi « les spécificités de la conduite et de la sécurité des véhicules 2 roues »

Phase conduite : Apprentissage progressif en suivant les compétences déterminées dans votre livret de formation

- 1) Maîtriser le maniement du véhicule sur plateau
- 2) Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- 3) Circuler dans des conditions difficiles et partager la route
- 4) Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Progressivité de l'apprentissage :

- Circulation en Agglo
- Circulation hors Agglo (Autoroute – Voie rapide)
- Circulation par temps de pluie – par temps de brouillard
- Circulation de nuit
- Les Etats dégradés du système

Et l'ensemble des objectifs et situations fixés dans votre livret d'apprentissage (pages 14 et 15 de ce document)

Vous pourrez être amené à participer à un voyage école.

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

L'écoute pédagogique vous est offerte. Elle est très utile et efficace pour la circulation moto. Vous êtes avec le formateur dans la voiture en échangeant sur les conseils du formateur par rapport aux comportements des élèves en circulation. Vous vivez les situations de route avec recul, réfléchissez sur ce que vous auriez fait. Ainsi, vous appréciez vos erreurs et celles des autres avec les nouvelles options proposées par votre formateur.

Modalités d'évaluation et de sanction

Après chaque séance, un bilan est effectué. Le formateur doit évaluer votre progression et vous tenir informé. Déroulement des séances pratiques : Le déroulement d'une leçon de conduite se décompose généralement comme suit : – 5 minutes de présentation des objectifs – 45 à 50 minutes de conduite effective – 5 à 10 minutes de bilan et commentaires Les commentaires pédagogiques comprennent : – La validation éventuelle des compétences. – Les annotations par l'élève sur le livret d'apprentissage. – La synthèse du formateur sur la fiche de suivi de formation.

LES EPREUVES DU PERMIS

Épreuve théorique générale : le code • 40 questions / 35 bonnes réponses pour obtenir le code

Épreuve pratique :

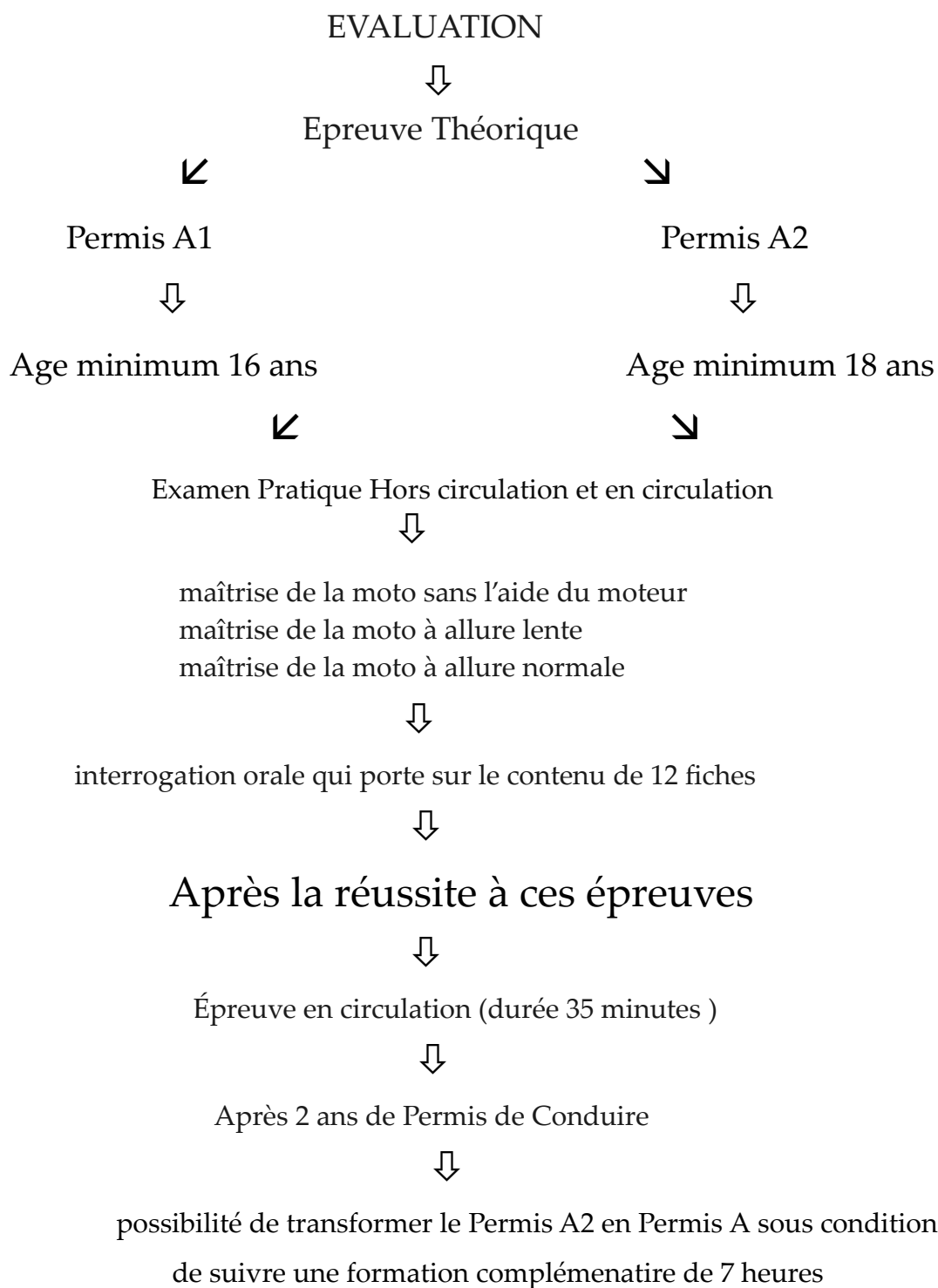
Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.

Une épreuve en circulation de 30 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

À votre inscription, il vous est remis ou transmis votre livret d'apprentissage

PARCOURS DE FORMATION 2 ROUES

Dispense de l'épreuve théorique si vous êtes titulaire du code depuis moins de 3 ans ou si vous détenez un permis depuis moins de 5 ans



PERMIS A1 : Pour les titulaire d'un permis de conduire depuis plus de 2 ans l'obtention du Permis A1 est possible sous condition de suivre une formation complémentaire de 7 heures

LES COMPETENCES A VALIDER

Connaître et adopter des comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine.
Descendre de la machine en sécurité
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
Maîtriser la réalisation d'un freinage.
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
Maîtriser les techniques d'inclinaison.
Réaliser un freinage d'urgence
Connaître et respecter les règles de circulation.
Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifique à la conduite des 2deux-roues)
Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
Adapter l'allure aux situations.
Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité.
Tourner à droite et à gauche.
Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
Croiser, dépasser, être dépasser.
Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
Communiquer avec les autres usagers.
Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie

Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et le situation d'apprentissage le permettent.
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts.
Suivre un itinéraire de manière autonome.
Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
Connaître les principaux facteurs de risques, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule 5ABS, aides à la navigation régulateurs, limiteurs de vitesse.
Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
Pratiquer l'écoconduite.

Parcours de formation A2 – A1 - AM

Le parcours de formation de tout élève se fera dans une continuité et une progressivité bien spécifique tout en étant adapté aux besoins de chaque élève conducteur

Votre parcours de formation est personnalisé. Il est issu de l'évaluation de départ et va répondre à vos attentes et à vos besoins

Une évaluation de conduite est effectuée afin de pouvoir établir son profil et d'orienter sa formation pratique. Elle permet l'estimation du nombre d'heures de formation pratique qui sera affinée en fonction de l'évolution/progression de l'élève.

L'évaluation de départ (Permis A1 – A2)

Les évaluations ont pour but de fixer un nombre d'heures prévisionnelles pour l'élève conducteur dans le but de l'obtention de son permis de conduire.

Nos évaluations ont une durée d'une heure et se dérouleront avec une partie théorique et une partie pratique sur véhicule.

Lors de cette évaluation seront contrôlées les items suivants :

ITEMS EVALUES

Lors de cette évaluation nous allons tester :
⊗ Vos prérequis en matière de connaissances sur un 2 roues motorisé
⊗ Vos expériences de conduite sur un deux-roues motorisé
⊗ Vos attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
⊗ Vos habilités
⊗ Votre compréhension et votre mémoire
⊗ Votre perception
⊗ Votre émotivité
⊗ Vos motivations

A la suite de l'évaluation un contrat de formation sera établi entre l'auto-école et vous et le nombre d'heures prévisionnelles sera évolutif en fonction de votre évolution au cours de votre formation (élèves et moniteurs feront le point régulièrement sur l'évolution des acquis des compétences du REMC)

Formation théorique

Quelle que soit la formation deux roues suivie dans notre établissement vous avez l'obligation de suivre les cours théoriques collectifs traitant des thèmes suivants :

« Alcool et Stupéfiants – Vitesse – Ceinture de sécurité – distracteurs »

En fonction de la catégorie que vous choisirez vous suivrez ensuite des cours traitant des spécificités de la conduite d'un deux roues

Les cours sont dispensés dans nos locaux (voir horaires sur tableau d'affichage)

Tous nos cours sont dispensés par un enseignant diplômé et le suivi du candidat est individualisé.

Lors du passage de l'examen le candidat sera accompagné par un enseignant diplômé

Notre formation est basée sur les compétences du REMC ceci permettant un apprentissage progressif et de rencontrer des situations de conduite variées en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de l'élève

1. Conduite sur voies rapides
2. Conduite de nuit
3. Conduite par temps de pluie
4. Conduite dans un environnement dégradé
5. L'auto-école propose aussi à ses candidats des voyages-école

Cours Théoriques collectifs :

Les principaux facteurs de risques au volant :

Alcool (règlementation, effets, conséquences, sanctions)

Médicaments et drogues (règlementation, effets, conséquences, sanctions)

Fatigue (signes, effets, conséquences)

Vitesse (règlementation, effets, conséquences, sanctions)

Éléments distrayeurs (téléphone, gps , influence des passagers , inexpérience des jeunes conducteurs...)

Comportement en cas d'accident

Comportement et compréhension avec les autres usagers

Les usagers « vulnérables »

Les risques liés aux motos

Les véhicules d'intérêt général

Utilisation du véhicule et respect de l'environnement : ce thème traite de l'écomobilité, de la conduite économique et de la réglementation, concernant le bruit et la pollution.

Formation pratique

Nos cours individuels ou collectifs de conduite moto traitent des sujets suivants, dans l'ordre ci-dessous :

L'épreuve hors circulation (ou plateau) permet de vérifier après au moins 8 h de formation :

- L'équilibre avec et sans passagers
- La maîtrise des commandes et l'utilisation de la boîte de vitesses
- L'évitement, le freinage et l'inclinaison.

Le plateau se compose de plusieurs épreuves :

- Maîtrise de la moto à allure réduite hors circulation (parcours sans moteur avec vérifications et parcours à allure lente avec et sans passager)
- Maîtrise de la moto à allure plus élevée : freinage et évitement
- L'interrogation orale (le candidat doit exposer dans un dialogue avec l'expert (l'inspecteur), ses connaissances sur un sujet tiré au sort parmi 12 fiches.)

L'épreuve en circulation :

Objectif après au moins 12 h d'apprentissage en circulation : le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Circulation en ville route et/autoroute.

Après avoir validé l'ensemble des compétences du livret d'apprentissage le candidat est présenté à l'examen du Permis de Conduire

Parcours de formation Attestation A (passage du A2 au A)

Débriefing sur les années de conduite en A2 :

- Retour sur leurs expériences tant positives que négatives
- Liste de vos interrogations et réponse théorique et pratique.

Rappels de certaines notions théoriques (si nécessaire) :

- Règlements, signalisation et règles de circulation.
- Positionnement du véhicule sur la chaussée.

Cours Théoriques :

- Analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes et les tricycles à moteur.
- Les forces : effet gyroscopique, force centrifuge, contre braquage.
- Risques concernant l'adhérence. (exemples : flaque de gasoil, passage d'un ralentisseur, présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques)
- Conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.
- Sensibilisation à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).

Nos cours individuels de conduite moto traitent des sujets suivants, dans l'ordre ci-dessous :

Travail hors circulation (ou plateau)

- L'équilibre avec et sans passagers
- La maîtrise des commandes et l'utilisation de la boîte de vitesses
- L'évitement, le freinage et l'inclinaison.
- Maîtrise de la moto à allure réduite hors circulation (parcours sans moteur avec vérifications et parcours à allure lente avec et sans passager)
- Maîtrise de la moto à allure plus élevée : freinage et évitement

Formation en circulation

- Le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.
- Circulation en ville route et/autoroute

Parcours de formation Attestation 125 cm3

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans mais néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement. C'est également une occasion unique de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation.

Rappels de certaines notions théoriques si nécessaire :

- Règlementation, signalisation et règles de circulation.
- Positionnement du véhicule sur la chaussée.

Cours Théorique :

- Analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes et les tricycles à moteur.
- Les forces : effet gyroscopique, force centrifuge, contre braquage.
- Risques concernant l'adhérence. (exemples : flaque de gazoil, passage d'un ralentisseur, présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques)
- Conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.
- Sensibilisation à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).

Formation pratique

Travail hors circulation (ou plateau)

- Prise en main du véhicule et vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage
- Démarrer, s'arrêter, positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids

- L'équilibre avec et sans passagers
- La maîtrise des commandes et l'utilisation de la boîte de vitesses
- L'évitement, le freinage et l'inclinaison
- Maîtrise de la moto à allure réduite hors circulation (parcours sans moteur avec vérifications et parcours à allure lente avec et sans passager)
- Maîtrise de la moto à allure plus élevée : freinage et évitement.

Formation en circulation

Le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

- Adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation.
- Placements sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds.
- Franchissement d'intersections, changement de direction (négocier un virage en sécurité).
- Dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration

Circulation en ville route et autoroute

Parcours de formation au Permis AM

Formation théorique

Les dispositions légales en matière de circulation routière : ce thème traite de

- La signalisation
- Les règles de circulation
- La vitesse
- Le positionnement sur la chaussée, du croisement et du dépassement

Les Forces à connaître :

- Effet gyroscopique
- Force centrifuge
- Centre de gravité
- Transfert de masse – Compenser et lutter dans un virage.

Conducteur Véhicule

- L'équipement
- Type de véhicule (documents obligatoires)
- L'entretien
- Position de conduite – maîtriser son cyclo

Les risques

- Prise de conscience des risques (alcool, drogues, médicaments)

Statistiques

- Chiffres
- Facteurs d'accidents
- Accidents impliquant les deux-roues motorisés
- Comportant en cas d'accident

Formation pratique

Entraînement hors circulation (ou plateau)

- La maîtrise des commandes
- L'évitement, le freinage et l'inclinaison

Entraînement en circulation

- Le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.
- Circulation en ville et sur route

PERMIS AM



Pour conduire un cyclomoteur ou une voiturette, les personnes nées à partir du 1er janvier 1988 doivent être titulaires du permis AM (ou du BSR). Les personnes nées avant le 1er janvier 1988 sont dispensées de ces titres.

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 7 heures, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. Le BSR reste valide. Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM. La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.

Formation pratique :

7 heures en auto-école sont requises pour valider le permis AM

La formation comprend :

- 1 heure pour sensibiliser le conducteur aux risques
- 2 heures de conduite hors circulation
- 4 heures de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de vous rendre compte de votre budget pour votre formation.

TARIFS		AM		
Dénomination	Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier			
	Ouvrage Permis AM			
	Autre			
FORMATION	Préparation hors circulation			
	Préparation en circulation			
	Théorie			
	Autre			
	Heures en supplément			
ou Forfait AM				
MONTANT TOTAL EN € TTC				

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Documents à fournir à l'inscription : 2 photos d'identité, justificatif d'état civil (si candidat mineur), Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR.

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation. Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. AM3dp00-03-0618



Informations

Permis AM



Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis. Quel permis ? À quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



HORAIRES D'OUVERTURE

Cachet de l'auto-école

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LE PERMIS AM

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e 1	L2e 2	L6e 3
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		



1 Cyclomoteur



3 Quadricycle léger



2 Tricycle

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. • Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. • Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4*	• 4 h	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité et respect de la règle. • Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. • Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	• 1 h	• Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. • Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). • Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

* Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012, modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

Nom de l'organisme : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____
 Atteste que : _____

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____ à _____
 Née le : _____ à _____
 Adresse : _____

a suivi les 7 heures de formation pratique (rayer la mention inutile) :
 option cyclomoteur option quadricycle léger à moteur

Date de délivrance de l'attestation : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____
 Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et Signature ou tampon de l'agrément : _____

Exemplaire blanc Préfecture Exemplaire bleu École Exemplaire rose Établissement
Attention : le titulaire de la présente attestation, pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, est autorisé à conduire, sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur (sauf de ce côté), à être en possession du titre correspondant. (M 10001) (1/1)

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

